

Le mercredi 28 septembre 2022  
Assemblée générale de la Fédération des étudiantes et des étudiants du Campus  
universitaire de Moncton (FÉÉCUM)  
R-221 Rémi Rossignol

**Ordre du jour:**

1. Ouverture
2. Vérification du quorum
3. Nomination d'un.e secrétaire d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion précédente
- 6. Gouvernance (D)**
- 7. Stationnement (I)**
8. Clôture de la réunion

## 1. Ouverture

La présidence d'assemblée (Sue Duguay) déclare la réunion ouverte à 11h42.

*«Avant de débiter, rappelons que nous sommes ici en territoire autochtone non-cédé. Les terres qui forment notre campus font partie d'un territoire ayant longtemps servi de lieu de vie, de rencontres et d'échanges entre les peuples autochtones, notamment les nations Mi'kmaq et Wolastoqiyik. Nous honorons, respectons et reconnaissons les droits de nos sœurs et frères autochtones sur ce territoire, auxquels elles et ils n'ont jamais renoncé et qui leur sont garantis par les Traités de paix et d'amitié afin d'assurer des relations durables avec les populations colonisatrices. »*

## 2. Vérification du quorum

La présidence d'assemblée constate que le quorum de 60 personnes membres est atteint. (compte: 113 personnes)

## 3. Nomination d'un.e secrétaire d'assemblée

**R**

**49361-FECA-220928**

Joey Frenette propose la nomination de Pierre Losier comme secrétaire d'assemblée, appuyé par Yannick Boudreau.

**Unanimité**

## 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

**R**

**49362-FECA-220928**

Mathieu Perron propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté, appuyé par Alexis Gallant.

**Unanimité**

## 5. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion précédente

**R**

**49363-FECA-220928**

Joey Frenette propose l'adoption du procès-verbal de la réunion (AG) du 13 avril 2022 tel que présenté, appuyé par Jean-Sébastien Léger.

**Unanimité**

## 6. Gouvernance

Julie Léger, de la firme Discitus, fait une présentation résumant les grandes lignes qui ont guidé les réflexions sur les deux documents soumis au vote des membres. Le président de la FÉÉCUM, Jean-Sébastien Léger, prend ensuite la parole pour faire un survol des changements projetés.

Simon Thériault demande de l'information concernant l'âge minimal de 18 ans qui s'appliquerait aux personnes dirigeantes sous la structure proposée. Jean-Sébastien indique que c'est la loi qui l'exige.

Rémi Richard demande de l'information concernant les politiques qui resteraient à construire suite à l'adoption de la structure proposée.

Jean-Sébastien indique qu'il manquerait les politiques qui vont orienter le CA dans ses tâches.

Simon Thériault demande si les élections du CA seront faites par suffrage universel ou par un vote des membres présents lors de l'AGA.

La présidence indique que ces deux options seront étudiées advenant que la nouvelle structure soit adoptée.

Badr Tabet demande des clarifications sur ce que l'on désigne comme étant un conflit d'intérêt pour les membres du CA sous la structure actuelle.

Jean-Sébastien indique que ce conflit découle du fait que ce sont les associations qui votent pour les membres du CA.

**Attendu que les documents *Statut et Règlement administratif* ont complété toutes les étapes prévues aux *Règlements généraux (aussi appelés "Constitution")*;**

**Attendu que le référendum du 25 et 26 avril 2022 a eu comme résultat (pour un total de 514 votes) :**

**Oui (307 votes; 90,8%)**

**Non (31 votes; 9,2%)**

**Abstention (176 votes; 34,2% du total des votes);**

Il est proposé par Jean-Sébastien Léger, appuyé par Yannick Boudreau, que le document *Statut* et le document *Règlement administratif* soient adoptés avec les deux modifications mineures présentées et que ceux-ci soit soumis à une vérification légale pour finalement entrer en vigueur au premier avril 2023.

Modifications à apporter:

- Augmenter le montant de 250 000\$ à 1 000 000\$ à l'article 6.3 du document *Statut*.
- Remplacer «vice-présidence aux finances» par «vice-présidence interne» dans l'ensemble du document *Règlement administratif*.

Simon Thériault indique une inquiétude avec le règlement 11.1.1 et propose un amendement.

R	<p><b>49364-FECA-220928</b></p> <p>Simon Thériault propose de modifier l'article 11.1.1. du document <i>Règlement administratif</i> tel que proposé pour qu'il se lise comme suit: « Les membres peuvent, le cas échéant, modifier le présent règlement administratif par <u>l'adoption aux deux tiers des voix lors d'une assemblée des membres. Le conseil d'administration peut proposer un projet de modification au présent règlement administratif à toute assemblée des personnes membres.</u> », appuyé par Jean-Sébastien Léger.</p> <p><b>Unanimité</b></p>
---	---

Avant de passer au vote sur la proposition amendée, la présidence d'assemblée rappelle aux membres que pour que le vote soit considéré valide, il doit y avoir 2/3 de membres présents qui exercent leur droit de vote. elle précise également que les abstentions ne sont pas comptées dans le calcul du 2/3

Vote sur la proposition.

**119 personnes présentes**

**Vote**

**Pour 116**

**Contre : 0**

**Abstention : 3**

**Adopté a l'unanimité**

R

**49366-FECA-220928**

Il est proposé par Jean-Sébastien Léger, appuyé par Yannick Boudreau, que le document *Statut* et le document *Règlement administratif* soient adoptés avec les trois modifications présentées et que ceux-ci soit soumis à une vérification légale pour finalement entrer en vigueur au premier avril 2023.

**Unanimité**

## **7. Stationnement**

Ce point a été apporté par une personne membre. Il sera présenté par Marie-Pier Mazerolle.

Marie-Pier indique qu'il manque de stationnement sur le campus de Moncton.

Pierre Losier explique que ce dossier revient périodiquement à la FÉÉCUM. Le service de sécurité nous répond à chaque fois qu'il y a des espaces de stationnement qui sont disponibles en tout temps. Les patrouilleurs s'assurent que ceci est le cas quand ils circulent. Ça veut dire qu'on ne peut pas toujours se garer où on voudrait, mais qu'on trouve toujours une place quelque part si on cherche. L'autre option avancée par l'université pour contrer le problème est de monter le prix du stationnement. Cela suivrait la théorie de l'offre et la demande qui est la base de l'économie.

Isabelle Gaucher indique qu'à Taillon il n'y a pas de casier, donc les voitures deviennent des casiers. Dans le cas des personnes qui ont des problèmes de santé ou de mobilité, ceci devient un problème.

## **8. Clôture de la réunion**

Nicholas Pellerin propose la clôture de la réunion à 12h20.